

Article 21 du Règlement

C'est une excellente initiative de notre gouvernement, et je tiens à remercier le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, une fois de plus, a permis que les francophones prennent la place qui leur revient dans cet important domaine.

Toute la communauté scientifique du Québec s'est réjouie de cette annonce, et il fallait entendre le ministre, Raymond Savoie, Jacques Desnoyers de l'INRS et Gilles Boulet, président de l'Université du Québec, exprimer leur enthousiasme.

Encore une fois, notre gouvernement fait preuve d'équité entre les deux communautés linguistiques de notre pays.

* * *

● (1410)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR À DIX SEMAINES LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ POUR LES RÉGIONS RURALES

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, depuis quelques mois maintenant, j'implore le gouvernement de séparer les régions rurales des régions urbaines lors de la compilation des statistiques afin de déterminer les semaines requises pour être admissible à l'assurance-chômage. Malheureusement, le gouvernement continue de se servir d'un système qui ne rend pas justice aux citoyens ruraux. Le système ne tient pas compte du fait que le taux de chômage est actuellement deux fois plus élevé en milieu rural. Il est alors beaucoup plus difficile à se trouver de l'emploi pour une période dépassant 10 semaines, surtout quand plusieurs de ces emplois dépendent de saisons de pêche.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration vient à nouveau de nous annoncer que pour les prochains 30 jours les gens du Sud-Est devront à nouveau travailler 16 semaines pour être admissibles à l'assurance-chômage.

C'est injuste, monsieur le Président, et j'implore encore une fois la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} McDougall) d'agir et de faire en sorte que la période d'admissibilité reste à 10 semaines pour les gens du Sud-Est du Nouveau-Brunswick.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, il n'est pas surprenant qu'après avoir considéré les conséquences historiques, économiques et politiques, certains Canadiens veuillent rejeter l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Après tout, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont rejeté la création d'une nation canadienne en 1867, une majorité d'habitants du Nouveau-Brunswick ont voté contre l'idée en question en 1865 et les Terre-neuviens l'ont fait à plusieurs

reprises du fait même de conséquences historiques, économiques et politiques.

Heureusement pour nous tous à l'heure actuelle, notamment les adversaires du libre-échange, ce sont les gens audacieux et non les pusillanimes qui ont réussi à imposer leur point de vue et qui ont créé le Canada. Si les premiers y réussissent cette fois-ci, l'accord de libre-échange créera un Canada plus stable sur le plan économique et plus assuré que jamais sur le plan politique.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT LIBÈRE NELSON MANDELA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, au nom du caucus néo-démocrate fédéral et, en fait, j'en suis persuadé, au nom de tous les députés, j'interviens, afin de souhaiter un joyeux soixante-dixième anniversaire de naissance à Nelson Mandela et d'exhorter le gouvernement de l'Afrique du Sud à le libérer, afin de lui permettre de prendre la place qui lui revient dans l'histoire de l'Afrique du Sud et de jouer un rôle constructif dans le développement d'une démocratie non raciale dans ce pays.

En cette journée, les gens du monde entier d'une voix commune expriment le voeu unanime que le gouvernement de l'Afrique du Sud se rendra enfin à l'évidence, saura faire preuve d'équité et libérera Nelson Mandela tout en faisant disparaître l'apartheid, afin de permettre le développement du genre de pays que les Noirs d'Afrique du Sud tentent de bâtir depuis si longtemps, avec Nelson Mandela à leur tête.

* * *

L'IMMIGRATION

LES POSTULANTS À L'IMMIGRATION—L'AUDITION TÉLÉPHONIQUE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, la Cour d'appel fédérale a statué que les postulants à l'immigration qui se trouvent outre-mer ont droit à une audition téléphonique de la part de l'immigration. Cette situation nouvelle va encore augmenter l'énorme arriéré de notre administration de l'immigration, qui est déjà surchargée.

Examinons les conséquences de cette décision. Les frais de communication avec l'étranger vont entraîner des sommes énormes, de même que les heures supplémentaires qu'il va falloir faire en raison des différences de fuseaux horaires entre le Canada et le reste du monde. Beaucoup de pays du Tiers-monde ne disposent pas de la technologie ni du matériel de télécommunication voulus pour assurer de bonnes conférences téléphoniques. Les questions de langue vont poser un problème majeur. Comment les interprètes vont-ils travailler par téléphone, et à quel prix?